

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 37-2013 « Demande de crédit pour les aménagements de la ligne TL 25 rue du Léman – avenue du Censuy, rue du Simplon, réaménagements routiers ».

La commission s'est réunie le 29 mai 2013 au CTC. Elle était composée des conseillères et conseillers suivants : Nicole Hass-Torriani, Rosana Joliat, Irina Krier, Line Rouyet, Byron Allauca, Gérard Dupperrex, Didier Vienet et Pascal Golay, président rapporteur.

La municipalité était représentée par Mme Tinetta Maystre, Municipale urbanisme et travaux, M. Jean-François Clément, Municipal finances, M. Christophe Sarda, chef du service travaux, M. Alain Peneveyre, chef du service Environnement-Maintenance et M. Salin, responsable du projet de la ligne 25 au TL.

* * * * *

Le projet de la ligne 25 part d'un constat simple : aujourd'hui les TL sont encore faibles dans l'Ouest lausannois par rapport à Lausanne et ce retard doit être comblé rapidement. La région est en plein développement pour les 10 ans à venir et les besoins de transports en commun sont et seront de plus en plus importants.

La ligne 25 qui reliera la gare de Renens à celle de Pully, permettra d'anticiper une forte progression du développement urbanistique dans la région, notamment entre le sud de la piscine et la Bourdonnette ainsi que le futur gymnase.

En ce qui concerne Renens, les travaux les plus importants se situeront dans le secteur Léman – Censuy, où la route devra être fortement renforcée afin de résister au poids important des véhicules. Le Carrefour du Censuy devra également être élargi afin de permettre la giration des bus articulés.

La rue du Simplon devra aussi être renforcée mais dans une moindre mesure. Les autres travaux, comme le giratoire des Glycines qui servira de terminus ainsi que le réaménagement routier de la Place de la Gare ont déjà fait l'objet d'un préavis intercommunal accepté au début 2013.

D'autre part, les travaux seront également effectués au niveau de l'aménagement routier et paysager avec une piste cyclable sur la rue du Léman dans le sens de la montée vers la piscine, une sécurisation des piétons en changeant le mode de stationnement, une réfection de l'éclairage public qui utilisera les mats TL ainsi qu'une nouvelle arborisation. A ce sujet, il est à noter que tous les arbres qui devront être abattus lors des travaux seront intégralement remplacés et harmonisés au paysage.

Les anciens luminaires encore en états du tronçon Censuy-Léman serviront à remplacer les vieux luminaires obsolètes et en mauvais états de la rue du Simplon, permettant ainsi de nettement augmenter la qualité de l'éclairage sur ce secteur tout en diminuant la consommation électrique.

Ce secteur du Simplon reste toutefois étroit et dangereux, notamment pour les cyclistes et une augmentation du trafic TL sera problématique à l'avenir. C'est pourquoi la commission désire exprimer le vœu suivant :

Lors de l'établissement du futur plan de quartier dit « des Entrepôts », il est demandé que la chaussée de la rte du Simplon soit élargie et qu'une piste cyclable soit prévue pour l'accès au futur Gymnase.

Le choix de trolleys et donc d'électrifier toute la ligne par la pose de lignes de contacts, par rapport à l'usage de bus à gaz ou diesel s'explique pour des raisons d'efficacité, d'écologie et de limitation des nuisances sonores pour les riverains. Il est à noter que l'intégralité des frais consécutifs à cette installation, soit env. 7 millions, sont entièrement à la charge des TL.

Au niveau des incidences financières, le coût de CHF 1'900'000 peut raisonnablement être diminué d'environ 65 % à raison d'1/15 par année sur 15 ans si on prend en compte la subvention fédérale. Celle-ci n'est bien entendu pas garantie mais fort probable. Il faut toutefois noter que la nouvelle ligne 25 augmentera en contrepartie la facture des coûts TL pour la commune.

Enfin en ce qui concerne les délais, ceux-ci sont dépendants des décisions fédérales. Dans le meilleur des cas, on peut prévoir un début des travaux en septembre 2013 pour une exploitation entre juin et décembre 2014.

C'est avec sept oui et une abstention que la commission accepte les conclusions du préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 37-2013 de la Municipalité du 6 mai 2013,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 1'900'000.-- TTC pour les aménagements de la ligne tl 25 rue du Léman – avenue du Censuy, rue du Simplon et réaménagements routiers, avant déduction de la subvention fédérale.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif compte no 3820.5010.154 "Carrefour Censuy-Léman-Simplon-Gare – ligne tl 25.

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 3 mai 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

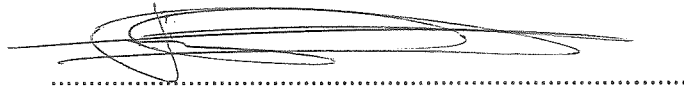
Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Commission :

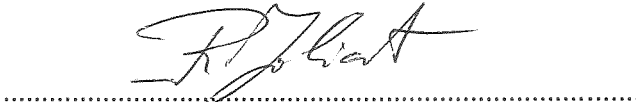
Pascal Golay (président rapporteur) :



Nicole Hass-Torriani



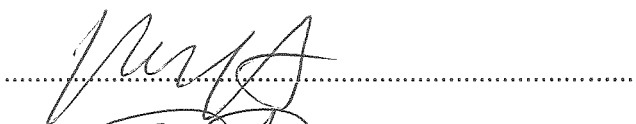
Rosana Joliat



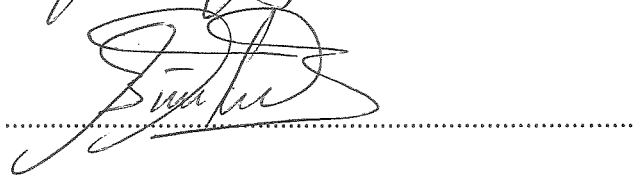
Irina Krier



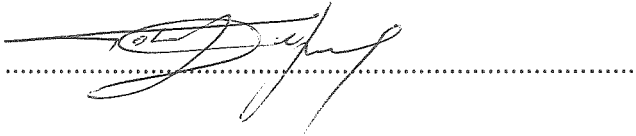
Line Rouyet



Byron Allauca



Gérard Dupperrex



Didier Vienet

